



**CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION  
DU SERVICE WEBPROTEXION  
(Représentant légal « familial »)  
Octobre 2015**

WEBPROTEXION est une offre de services bancaires à distance accessibles par ordinateur multi-média via le réseau Internet, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui permet à l'abonné de consulter et/ou de gérer à distance le ou les comptes des personnes sous mesure de protection dont il est le représentant légal.

Les présentes dispositions déterminent les conditions générales d'accès et d'utilisation de WEBPROTEXION par l'abonné.

Les opérations réalisables dans le cadre de WEBPROTEXION ne sauraient déroger aux conditions particulières et/ou générales d'autres produits ou services ouverts ou à ouvrir par l'abonné, sauf stipulation contraire.

**DEFINITIONS :**

**Représentant légal « familial »** : personne physique nommée par une ordonnance du juge des tutelles aux fins de représenter ou d'assister la personne sous mesure de protection pour l'accomplissement de certains actes civils, et n'exerçant pas cette activité à titre professionnel. Il s'agit notamment selon le régime de protection :

- du mandataire spécial en cas de sauvegarde de justice (article 437 du Code civil),
- du curateur en cas de curatelle simple (Article 440 alinéas 1 et 2 du Code Civil), aménagée (Article 471 du Code Civil) ou renforcée (article 472 du Code civil),
- du tuteur en cas de tutelle (articles 440 alinéa 3 ou 404 du Code civil)
- du représentant légal en cas d'administration légale sous contrôle judiciaire (art. 389-2 du code civil).

Pour la présente convention, le représentant légal est aussi dénommé l'abonné.

**Personne sous mesure de protection** : personne physique pour laquelle une mesure de protection juridique prévue par la loi a été ordonnée par le juge des tutelles. La personne protégée a nécessairement un compte ou un Livret ouvert à son nom auprès de la Caisse d'Épargne.

**Direct Écureuil Internet (DEI)** : Direct Écureuil Internet est un service de banque à distance de la Caisse d'Épargne qui permet de suivre ses comptes, de réaliser la majeure partie des opérations bancaires ou d'obtenir des renseignements à distance sur les comptes.

**WEBPROTEXION** : WEBPROTEXION est l'offre Direct Écureuil Internet proposée aux représentants légaux des personnes sous mesure de protection destinée au suivi et à la gestion à distance via Internet des comptes de ces personnes ouverts à la Caisse d'Épargne.

Ceci précisé, il est convenu ce qui suit :

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boétie – 75008 PARIS.

## **Article 1 – MODALITES TECHNIQUES D'ACCES A WEBPROTEXION**

Le service WEBPROTEXION est accessible par un matériel compatible avec les normes d'utilisation télématique (ordinateur multi-média), et plus généralement par tout terminal utilisable de façon banalisée, ou leurs évolutions futures, relié au réseau de télécommunications.

L'abonné fait son affaire personnelle de l'acquisition ou de la location, de l'installation et de la connexion, de l'entretien et plus généralement de la garde du matériel et de tous moyens techniques, accès aux réseaux ou logiciels autres que ceux placés sous contrôle exclusif de la Caisse d'Épargne. Il en dispose sous sa responsabilité exclusive.

La Caisse d'Épargne n'est pas responsable de l'évolution des logiciels, de leur mise à jour et du maintien des référencements.

## **Article 2 - MODALITES D'IDENTIFICATION : Numéro d'abonné et code confidentiel**

L'abonné accède au service WEBPROTEXION après s'être identifié par la composition du numéro d'abonné, qui lui est attribué par la Caisse d'Épargne, et du code confidentiel choisi par l'abonné.

Le numéro d'abonné est attribué lors de la signature du contrat WEBPROTEXION en agence ou dès réception par la Caisse d'Épargne de la présente convention signée lorsque le service WEBPROTEXION est souscrit à distance. Le numéro d'abonné ne peut pas être modifié par l'abonné.

Pour permettre le premier accès au service, la Caisse d'Épargne adresse à l'abonné un code confidentiel provisoire. L'abonné est tenu de le modifier selon la procédure indiquée lors de la première connexion. La Caisse d'Épargne n'a pas accès au code confidentiel choisi par l'abonné et ne peut le reconstituer. Dès modification du code confidentiel provisoire par le code confidentiel choisi par l'abonné, le service devient opérationnel.

Le numéro d'abonné et le code confidentiel sont personnels à l'abonné et sont placés sous sa responsabilité exclusive. Toute autre personne qui en ferait utilisation serait réputée agir avec l'autorisation de l'abonné et toutes les opérations seraient considérées faites par celui-ci.

L'abonné en assume la garde, les risques, la conservation et la confidentialité tant à l'égard des membres de sa famille ou de ses relations vivant ou non sous le même toit, qu'à l'égard de ses représentants, employés et généralement toute personne ayant eu accès à WEBPROTEXION.

L'abonné peut à sa seule initiative et à tout moment modifier son code confidentiel. Il lui est conseillé de le faire fréquemment et de ne pas choisir un code confidentiel aisément décelable par un tiers, tel une date de naissance.

Le code confidentiel ne doit jamais être indiqué sur les écrits ou messages électroniques adressés à la Caisse d'Épargne, ou être mentionnés sur les répondeurs téléphoniques.

Après plusieurs tentatives infructueuses de composition du code confidentiel, le dispositif d'accès au service devient inopérant. Dans ce cas, le service sera de nouveau accessible sur demande de l'abonné auprès de la Caisse d'Épargne dans les mêmes conditions que lors de l'ouverture du service.

## **Article 3 – OPPOSITION EN CAS DE PERTE OU VOL DU CODE CONFIDENTIEL**

Dès qu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation frauduleuse du code confidentiel, l'abonné doit immédiatement en informer la Caisse d'Épargne qui bloquera l'accès au service WEBPROTEXION.

L'opposition devra être immédiatement confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception ou directement auprès de l'agence de la Caisse d'Épargne qui gère le(s) compte(s) de la (les) personne(s) sous mesure de protection que l'abonné représente.

En cas de contestation, la date de réception de l'écrit fera foi entre les parties. La remise en fonctionnement du service est effectuée sur demande de l'abonné.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

Il sera alors attribué un nouveau code confidentiel provisoire. L'abonné sera tenu de le modifier lors de sa nouvelle connexion dans les mêmes conditions que lors de l'ouverture du service.

#### **Article 4 – PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS PAR WEBPROTEXION**

En fonction du régime de protection, différents services peuvent être ou non accessibles :

##### **a) Consultation des comptes de la personne sous mesure de protection**

Position de comptes sous réserve des opérations en cours, ainsi que les dernières opérations de débit et/ou de crédit intervenues au cours des soixante derniers jours.

##### **b) Virements**

- Ordres de virement à partir d'un compte de dépôt de la personne sous mesure de protection ouvert à la Caisse d'Épargne.

L'abonné peut effectuer des virements à partir des comptes de dépôt de la personne sous mesure de protection ouverts à la Caisse d'Épargne. Les comptes destinataires peuvent être des comptes de la personne sous mesure de protection ou des comptes d'autres bénéficiaires, ouverts à la Caisse d'Épargne ou dans d'autres établissements sous réserve que leurs coordonnées complètes et correctes aient été préalablement enregistrées auprès de la Caisse d'Épargne.

Les caractéristiques et les modalités d'exécution du service de virement sont décrites dans la partie relative aux «Services de Paiement» de la convention de compte de la personne sous mesure de protection. Les délais de contestation des opérations de virement effectuées par l'intermédiaire des services bancaires à distance et portées sur le relevé ou l'arrêté de compte adressé, sont précisées dans ladite convention de compte.

##### **(sous réserve de disponibilité)**

- Ordres de virement d'un compte de dépôt ou d'un compte d'épargne vers un autre compte; ces comptes étant ouverts au nom de la personne sous mesure de protection dans la même Caisse d'Epargne

L'Abonné peut demander à la Caisse d'Epargne que cette option soit mise en œuvre entre les comptes de dépôt et les comptes d'épargne ouverts en Caisse d'Epargne d'une ou plusieurs personnes sous mesure de protection.

Il devra pour cela, justifier de son droit d'agir directement sur les comptes épargne des personnes sous mesure de protection. Les conditions de mise en place de cette option seront décrites aux Conditions Particulières : personnes sous mesure de protection concernées, périmètre de comptes et type d'opérations autorisées.

##### **c) Modification des plafonds de carte bancaire détenue par la personne sous mesure de protection**

Le plafond de retrait sur 7 jours glissants de la carte bancaire est fixé lors de la souscription de la carte et dans la limite inhérente à ladite carte.

Le plafond est modifiable par l'abonné et demeure valable pendant toute la durée de validité de la carte.

Un plafond exceptionnel peut être fixé par le représentant légal pour une période déterminée (vacances, période de fêtes ...).

##### **d) Commande de chéquiers ( sous réserve de disponibilité)**

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

L'abonné a la possibilité de commander un chéquier rattaché à un compte de dépôt de la personne sous mesure de protection. Cette fonction n'est accessible que pour les chéquiers qui ne sont pas en renouvellement automatique et seulement si l'abonné est équipé d'un service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) dans les conditions de l'article 5.

L'enregistrement de la commande s'effectue à l'expiration d'un délai de 48 heures.

**e) Opposition sur chéquiers et cartes bancaires (sous réserve de disponibilité)**

Toute opposition devra être confirmée dans les 48 heures par écrit adressé à la Caisse d'Épargne.

**f) Messagerie Sécurisée Internet (MSI) :**

Dans le cadre de son abonnement, l'abonné a accès à une messagerie électronique dans l'environnement sécurisé de WEBPROTEXION, la « Messagerie Sécurisée Internet » ci-après MSI, dont les Conditions Générales sont disponibles sur WEBPROTEXION. Le client est informé que le premier accès à la MSI vaut acceptation de ces CG dont il doit prendre connaissance au préalable. Les messages sont consultables par l'abonné pendant un délai de 90 jours à compter de leur réception.

**Article 5 –LE SERVICE SECURISATION DES OPERATIONS EN LIGNE (SOL)**

L'utilisation du service Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL), permet à l'abonné de sécuriser les opérations dites « sensibles » ci-après, effectuées dans le cadre de WEBPROTEXION :

- ajout de nouveaux bénéficiaires de virement (BIC/ IBAN) à la liste des bénéficiaires déjà existants ;
- commande en ligne des chéquiers.

La liste des opérations « sensibles » ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible d'être complétée ou modifiée par la Caisse d'Epargne.

La souscription, le fonctionnement et la résiliation du service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL), utilisable dans le cadre du service WEBPROTEXION, s'effectuent par la souscription d'un contrat séparé relatif à la « Sécurisation des Opérations en Ligne » dont les dispositions viennent compléter le présent contrat.

**Article 6 – EXECUTION DES OPERATIONS – REVOCABILITE D'UN ORDRE**

Dès validation électronique, l'ordre est enregistré. Il est irrévocable.

Néanmoins, le Client a la possibilité de révoquer un ordre de virement permanent ou différé dans les conditions indiquées dans la partie relative aux « Services de paiement » de sa convention de compte de dépôt.

Les opérations sont exécutées sous réserve du solde suffisant du/des compte(s) mouvementé(s) de la personne sous mesure de protection et de ses autres engagements. Les opérations passées dans le cadre de WEBPROTEXION seront enregistrées par la Caisse d'Épargne selon les usages bancaires et financiers d'imputation.

**Article 7 – PREUVE DES OPERATIONS SOLICITEES OU REALISEES**

**a) Enregistrements**

La preuve des opérations effectuées pourra être faite par toute forme d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre l'abonné et la Caisse d'Épargne. De convention expresse, les parties reconnaissent que les enregistrements effectués par la Caisse d'Épargne, quel qu'en soit le support, feront foi, sauf preuve contraire.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boétie – 75008 PARIS.

La preuve des opérations effectuées pourra également être rapportée par tous moyens notamment par les récapitulatifs des transactions établies par les systèmes informatiques de la Caisse d'Épargne.

La Caisse d'Épargne et l'abonné reconnaissent que les interrogations ou ordres précédés de l'utilisation de la clé constituée du numéro d'Abonné et du code confidentiel, ou de l'utilisation d'un moyen d'Authentification Non Rejouable (ANR) du service de Sécurisation des opérations en ligne (SOL), sont réputés émaner de l'Abonné et constituent la preuve des opérations sollicitées et/ou réalisées.

**b) Récapitulatif des transactions**

La preuve des opérations effectuées pourra également être rapportée par tous moyens notamment par les récapitulatifs des transactions établis par les systèmes informatiques de la Caisse d'Épargne.

**c) Écrit signé**

Lorsqu'un écrit dûment signé par l'abonné est une condition impérative d'exécution de l'opération envisagée, celui-ci s'engage à respecter cette condition. A défaut, la Caisse d'Épargne sera fondée à ne pas tenir compte de l'opération demandée. Il est néanmoins convenu entre les parties que la signature par utilisation du numéro d'abonné et du code confidentiel vaut signature manuscrite.

**Article 8 - RESPONSABILITES**

**a) de la Caisse d'Épargne**

La Caisse d'Épargne s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du service WEBPROTEXION, notamment la bonne exécution des ordres reçus et la confidentialité des informations communiquées.

D'une manière générale, la Caisse d'Épargne ne pourra être tenue pour responsable que des dommages ayant pour cause unique son propre fait sauf cas de force majeure ou cas fortuit.

Au cas où la responsabilité de la Caisse d'Épargne serait établie, seul le préjudice personnel, prévisible, matériel et direct de la personne sous mesure de protection peut donner lieu à réparation.

La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue pour responsable :

- en cas de non respect par l'abonné des procédures d'utilisation de WEBPROTEXION,
- en cas de divulgation du code confidentiel à une tierce personne,
- de l'utilisation du service SOL par une tierce personne
- lorsque les informations communiquées par l'abonné lors de l'adhésion au service ou lors de l'utilisation de WEBPROTEXION s'avèrent inexactes ou incomplètes,
- en cas d'interruption des prestations pour des raisons résultant de la force majeure, du cas fortuit ou du fait d'un tiers
- lorsque l'abonné n'a pas informé la Caisse d'Épargne en temps utile de la fin ou de la modification d'une mesure de protection, et que des conséquences dommageables s'en sont suivies pour la personne protégée ou ses ayants droits.

La Caisse d'Épargne n'est pas responsable du transport des données, de la qualité et de la disponibilité des réseaux de télécommunication, ni des interruptions pour les interventions de maintenance, par suite de cas fortuits ou de force majeure et, en particulier, celles qui se produisent suite à un mauvais fonctionnement du matériel de l'abonné ou du réseau de télécommunication.

La Caisse d'Épargne n'est pas responsable des difficultés issues du contrat passé entre l'abonné et son fournisseur d'accès à Internet.

De même, la responsabilité de la Caisse d'Épargne ne saurait être engagée en raison des conséquences directes ou indirectes liées aux mesures qu'elle pourrait être amenée à prendre dans le cadre des obligations mises à sa charge par les pouvoirs publics, comme le gel des avoirs, en particulier au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A ce titre, la Caisse d'Épargne ne saurait être tenue pour responsable des retards d'exécution.

La Caisse d'Épargne se réserve le droit de bloquer le service WEBPROTEXION, pour des raisons objectivement motivées liées à la sécurité du service, à la présomption d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse du service ou au risque sensiblement accru ou avéré que l'Abonné soit dans l'incapacité de s'acquitter de son obligation de paiement. Dans ces cas, la Caisse d'Épargne informe l'Abonné, par tous moyens, du blocage et des raisons de ce blocage, si possible avant que le service ne soit bloqué ou immédiatement après sauf si cette information est impossible pour des raisons de sécurité ou interdite par une législation communautaire ou nationale. La Caisse d'Épargne débloque le service dès lors que les raisons du blocage n'existent plus. La Caisse d'Épargne met en place les moyens appropriés permettant à l'Abonné de demander à tout moment le déblocage du service.

### **b) de l'abonné**

L'abonné s'engage notamment au respect des conditions d'utilisation de WEBPROTEXION et particulièrement au respect des instructions liées à la sécurité du service.

L'abonné est tenu des conséquences relatives à la conservation et à la préservation des codes dédiés au service.

L'Abonné est tenu d'informer la Caisse d'Epargne de tout changement de périmètre de ses droits, accordés par le juge des Tutelles, notamment ceux relatifs à la possibilité d'agir directement sur les comptes d'épargne de la personne sous protection, si cette option a été souscrite. La responsabilité de la Caisse d'Épargne ne saurait être engagée en raison du manquement de l'abonné à cette obligation d'information.

Conformément aux articles L. 133-19 et L.133-20 du code monétaire et financier, lorsque les opérations de paiement non autorisées sont effectuées par l'intermédiaire des services de banque en ligne, suite à la perte, au vol, au détournement ou à toute utilisation non autorisée de ce service ou des données qui lui sont liées, les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

Avant la demande de blocage de l'instrument (appelé aussi mise en opposition) :

- L'abonné supporte les pertes financières à hauteur de 150 euros en cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol des dispositifs d'authentification et effectuée en utilisant les services de banque en ligne pour l'émission d'ordres de virement en ligne ;
- L'abonné ne supporte aucune conséquence financière dès lors que l'opération de paiement non autorisée est effectuée :
  - en détournant, à l'insu de l'abonné, les données liées à l'instrument de paiement,
  - du fait de la contrefaçon de l'instrument.

Si la banque du bénéficiaire n'est pas située dans l'Espace Economique Européen, l'abonné supporte les pertes liées à l'utilisation de ses dispositifs de sécurité personnalisés avant l'information relative à la perte ou au vol dans la limite d'un plafond de 150 €.

Après la demande de blocage de l'instrument (appelé aussi mise en opposition), l'abonné ne supporte aucune conséquence financière.

De façon générale, les opérations non autorisées sont à la charge de l'abonné en cas d'agissements frauduleux de sa part ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave à son obligation générale de prudence rappelée dans la convention de compte.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

En particulier, la responsabilité de l'abonné/du client est engagée en cas de manquement à ses obligations de :

- prendre toute mesure pour conserver ses dispositifs d'authentification, préserver leur sécurité et leur confidentialité
- de demander sans tarder le blocage de l'instrument, dès qu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de cet instrument ou des données qui lui sont liées.

## **Article 9 - RESPONSABILITE EN CAS D'OPERATIONS NON AUTORISEES SUITE A OPPOSITION**

A compter de l'opposition susvisée, il est convenu que l'Abonné ne supporte aucune conséquence financière résultant des opérations non autorisées.

L'Abonné supporte toutes les pertes occasionnées par des opérations non autorisées si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part, ou s'il n'a pas satisfait, intentionnellement ou en cas de négligence grave, aux obligations mentionnées dans le présent contrat.

## **Article 10 - RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DE WEBPROTEXION**

Dans le souci de protéger la confidentialité des données bancaires, la Caisse d'Épargne, invite l'abonné à prendre toutes dispositions utiles, notamment en effaçant dès la fin de sa consultation les traces de sa navigation et en interdisant l'accès aux tiers non autorisés dans l'hypothèse d'un téléchargement de ces données bancaires vers un logiciel de gestion.

De façon générale, la Caisse d'Épargne rappelle à l'abonné qu'il lui appartient de protéger ces données et/ou les logiciels stockés ou chargés, et/ou l'équipement informatique utilisé, de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion, quelles qu'elles soient.

La Caisse d'Épargne met à la disposition de l'abonné sur son site Internet [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) un espace dédié à l'information relative à la sécurité sur Internet.

## **Article 11 – TARIFICATION**

Le coût de l'abonnement à WEBPROTEXION est précisé aux conditions tarifaires en vigueur. Il est susceptible d'évolution, se reporter à la tarification en vigueur. Tout défaut de paiement ouvre la faculté pour la Caisse d'Epargne de suspendre les prestations sans préavis ni formalités.

Par ailleurs, les services et/ou opérations sollicitées et/ou effectuées par l'intermédiaire de WEBPROTEXION peuvent donner lieu à tarification conformément aux conditions tarifaires propres à ces opérations ou services.

Le coût de l'accès à Internet et des frais divers facturés directement à l'Abonné, notamment par les exploitants de réseaux de télécommunication, sont à la charge de l'Abonné.

## **Article 12 – DUREE – RESILIATION**

L'accès à WEBPROTEXION est ouvert pour une durée indéterminée. Toutefois lorsqu'une mesure de protection prend fin ou que l'abonné n'est plus le représentant légal d'une personne protégée, il est tenu d'indiquer à la Caisse d'Épargne ce changement de situation. Chacune des parties peut décider d'y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment, sans avoir à indiquer ni justifier du motif.

La résiliation par l'abonné prend effet dans le mois suivant la réception de son courrier par la Caisse d'Épargne.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

La résiliation par la Caisse d'Épargne doit respecter un préavis de deux mois. Tout ordre donné avant la date de résiliation est exécuté aux conditions et dates convenues.

En tout état de cause, l'accès à WEBPROTEXION est interrompu en cas de clôture des comptes de la personne sous mesure de protection.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne se réserve la faculté de suspendre l'exécution de tout ou partie du service WEBPROTEXION sans aucun préavis, ni formalité, en cas d'utilisation non conformes aux présentes conditions générales et en cas de non paiement de l'abonnement.

### **Article 13 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES**

Les présentes dispositions peuvent évoluer en raison des mesures législatives ou réglementaires. En ce cas, les modifications prennent effet à la date d'entrée en vigueur des mesures concernées, sans préavis ni information préalable.

La Caisse d'Épargne se réserve le droit d'apporter des modifications aux dispositions des présentes conditions générales moyennant un préavis de deux mois. Elle peut notamment modifier, diversifier à tout moment, voire suspendre en totalité ou en partie, les caractéristiques et les prestations du service, la nature des informations, les types d'opérations, en raison de l'évolution du service bancaire à distance ou par suite des évolutions technologiques.

La Caisse d'Épargne informera l'abonné de ses modifications par tous moyens : relevés de compte, lettre circulaire... Par ailleurs, au cas où ces modifications impliquent un choix de l'abonné, la Caisse d'Épargne pourra lui proposer un choix d'options et un choix par défaut. L'abonné est réputé avoir accepté les modifications s'il n'a pas notifié à la Caisse d'Epargne, avant la date d'entrée en vigueur, son désaccord. S'il refuse la modification proposée, l'abonné peut résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte de dépôt ou le produit ou service dont il bénéficie et faisant l'objet d'une modification.

En tout état de cause, en cas de poursuite des relations contractuelles postérieurement à la date de prise d'effet des nouvelles conditions, l'abonné sera considéré comme ayant définitivement approuvé les modifications et/ou accepté le choix d'option proposé par défaut.

### **Article 14 - SECRET PROFESSIONNEL**

La Caisse d'Epargne est tenue au secret professionnel, conformément à l'article L.511-33 du code monétaire et financier.

Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, des douanes, de la Banque de France (Fichier Central des Chèques, Fichier des Incidents de remboursement de Crédit aux Particuliers, par exemple), des organismes de sécurité sociale (dans les conditions prévues par les articles L 114-19 à L 114-21 du code de la sécurité sociale), de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et des commissions d'enquête parlementaires. Il est en outre levé à l'égard des informations requises pour l'application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (article 1649 AC du Code général des impôts).

Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément à l'article L 511-33 du code monétaire et financier, la Caisse d'Epargne peut partager des informations confidentielles concernant l'abonné et la personne sous mesure de protection, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :

- avec les entreprises qui assurent ou garantissent les crédits de l'abonné et de la personne sous mesure de protection (entreprises d'assurances, société de cautions mutuelles, par exemple),
- avec des entreprises de recouvrement,

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles (par exemple pour la gestion des cartes bancaires, ou la fabrication de chéquiers)

- lors de l'étude ou l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations concernant l'abonné et la personne sous mesure de protection, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que la Caisse d'Epargne (BPCE, Caisses d'Epargne,...).

Les personnes recevant des informations couvertes par le secret professionnel, qui leur ont été fournies pour les besoins d'une des opérations ci-dessus énoncées, doivent les conserver confidentielles, que l'opération susvisée aboutisse ou non. Toutefois, dans l'hypothèse où l'opération susvisée aboutit, ces personnes peuvent à leur tour communiquer les informations couvertes par le secret professionnel dans les mêmes conditions que celles visées au présent article aux personnes avec lesquelles elles négocient, concluent ou exécutent les opérations énoncées ci-dessus.

L'abonné (et la personne sous mesure de protection) peut (peuvent) aussi indiquer par écrit les tiers auxquels la Caisse d'Epargne sera autorisée à fournir les informations le(s) concernant et expressément mentionnés par lui(eux).

## **Article 15 - LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

La Caisse d'Epargne est tenue, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière de l'abonné et de la personne sous mesure de protection).

A ce titre, la Caisse d'Epargne est tenue d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées définies à l'article R.561-18 du code monétaire et financier.

La Caisse d'Epargne est aussi tenue de déclarer en particulier :

- les sommes inscrites dans ses livres et les opérations portant sur des sommes qui pourraient provenir d'une infraction possible d'une peine privative de liberté d'un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme ;
- les opérations pour lesquelles l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire effectif de l'opération demeure douteuse malgré les diligences effectuées au titre de l'obligation de vérification d'identité qui incombe à la Caisse d'Epargne.

La Caisse d'Epargne est également tenue de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors.

L'abonné s'engage à signaler à la Caisse d'Epargne toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur le(s) compte(s) accessible(s) via le présent abonnement et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

La Caisse d'Epargne peut être obligée de demander une autorisation aux autorités de l'Etat avant de procéder à une opération, en raison des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux ou contre le financement du terrorisme.

La Caisse d'Epargne, en raison des obligations mises à sa charge par les pouvoirs publics au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, peut être amenée à prendre toutes mesures, notamment le gel des avoirs, susceptibles de conduire à des retards ou à des refus d'exécution liés à ces obligations.

## **Article 16 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boétie – 75008 PARIS.

Dans le cadre de la relation bancaire, la Caisse d'Epargne est amenée à recueillir des données à caractère personnel concernant l'abonné et la personne sous mesure de protection et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du (des) compte(s), ainsi que la gestion de la relation bancaire, la gestion du risque, la gestion et la prévention du surendettement, la gestion des incivilités, le respect de ses obligations légales ou réglementaires, les études statistiques et la fiabilisation des données, le contrôle et la surveillance lié au contrôle interne auquel est soumise la Caisse d'Epargne, l'octroi de crédit, les analyses, les études, le pilotage de l'activité bancaire, le reporting, l'historisation des données pour garantir la piste d'audit, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, le contentieux, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la classification, la segmentation à des fins réglementaires et/ou commerciales, la sélection et le ciblage de la clientèle, la prospection et l'animation commerciale, la communication et le marketing. Le refus par l'abonné et la personne sous mesure de protection de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande.

Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la Caisse d'Epargne responsable de traitement. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

La Caisse d'Epargne est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Caisse d'Epargne est autorisée par l'abonné et la personne sous mesure de protection à communiquer les données les concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement CE/1781 du 15 novembre 2006, en cas de virement de fonds, certaines des données doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement située dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne.

L'abonné et la personne sous mesure de protection disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. L'abonné et la personne sous mesure de protection peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche en s'adressant au Service Relation Clientèle : Espace Fauriel 17 rue des Frères Ponchardier BP 147 42012 St Etienne Cedex 2

## **Article 17 – RECLAMATIONS – MEDIATION**

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services bancaires proposés à la clientèle est à formuler auprès de l'agence de la Caisse d'Epargne qui gère le compte.

Si une réponse satisfaisante ne peut être apportée par l'agence, l'abonné/la personne sous mesure de protection ou l'agence concernée peut transmettre la réclamation ou la demande au Service Relations Clientèle de la Caisse d'Epargne :

- par courrier, Service Relation Clientèle : Espace Fauriel 17 rue des Frères Ponchardier BP 147 42012 St Etienne Cedex 2

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boétie – 75008 PARIS.

- par Internet : le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant - [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) rubrique Contact - Votre Caisse d'Epargne,
- par téléphone au 09 69 36 27 38 (Appel non surtaxé).

En cas de réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé avec le Service Relations clientèle de la Caisse d'épargne, l'abonné/la personne sous mesure de protection peut saisir, par écrit, le Médiateur de la Caisse d'Epargne Service Médiation TSA 10170, 75665 PARIS Cedex 14, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose.

Le médiateur n'intervient que dans les conflits postérieurs à la contractualisation de la relation commerciale. Son champ d'action exclut :

- les litiges relatifs à la politique commerciale de la Caisse d'Epargne (par exemple : politique tarifaire, taux d'intérêt sur crédit, décision de refus de crédit,...),
- les litiges résultant des performances de produits liées aux évolutions générales des marchés,
- les litiges relevant de l'application du droit des assurances ;

Le médiateur, indépendant, statue dans les 2 mois de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite, elle suspend les délais de prescription (article 2238 du code civil).

#### **Article 18 – DEMARCHE -VENTE A DISTANCE**

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si l'abonné a été démarché en vue de la souscription du produit ou si le contrat a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, l'abonné est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Conformément aux articles L341-16 du code monétaire et financier et L112-9 du code des assurances (en cas de démarchage) , ou L121-29 et L121-30 du code de la consommation et L112-2-1 du code des assurances (en cas de conclusion du contrat à distance), ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus ou de 30 jours en assurance-vie en application de l'article L112-2-1 II du Code des assurances à compter de la conclusion du contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Caisse d'Épargne.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :

« Je soussigné .... (Nom, prénom), demeurant à .... (Adresse), déclare renoncer au contrat ..... (Références du contrat) que j'ai souscrit le ....., auprès de la Caisse d'Epargne ..... (Coordonnées de la CE et de l'agence).

Fait à .... (Lieu) le ..... (Date) et signature »

#### **Article 19 - LOI ET LANGUE APPLICABLES – TRIBUNAUX COMPETENTS - AUTORITE DE CONTROLE**

La présente convention est conclue en langue française. L'abonné accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle.

La présente convention est soumise à la loi française et à la compétence des tribunaux français.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est l'autorité chargée du contrôle de la Banque, située 61, rue Taitbout 75436 PARIS CEDEX 9.

La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de la Caisse d'Epargne, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

**WEBPROTEXION**  
**Représentant légal « familial »**

***Conditions Particulières***

**1<sup>ère</sup> souscription**

**Avenant**

**ABONNE**

**Représentant légal familial :**

**Nom d'usage/ Nom de famille :** -----

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Ville** \_\_\_\_\_ **code postal** \_\_\_\_\_

**Tél :** \_\_\_\_\_

**E mail :** \_\_\_\_\_

**Date et référence de la décision de justice**

**Tribunal d'Instance :** \_\_\_\_\_

**Date de jugement :** \_\_\_\_\_

**Régime de protection :** \_\_\_\_\_

**Identification de la personne protégée :**

**Nom d'usage / Nom de famille :**

\_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Ville** \_\_\_\_\_ **code postal** \_\_\_\_\_

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boétie – 75008 PARIS.

## OPTIONS

Ordres de virement\* d'un compte de dépôt ou d'un compte d'épargne de la personne sous mesure de protection ouvert à la Caisse d'Epargne

Option concernant toutes les personnes sous mesures de protection

Type de comptes d'épargne concernés	Crédit	Débit

Option concernant certaines personnes sous mesures de protection éligibles

Comptes d'épargne concernés	Titulaire du compte	Crédit	Débit

\* montant virement minimum à partir ou vers un compte d'épargne : 10€ ; montant virement maximum : cf. conditions Caisse d'Epargne

## DEMARCHAGE – VENTE A DISTANCE

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si l'abonné a été démarché en vue de la souscription du service ou si le contrat a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, l'abonné est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Conformément aux articles L341-16 du code monétaire et financier et L112-9 du code des assurances (en cas de démarchage) , ou L121-29 et L121-30 du code de la consommation et L112-2-1 du code des assurances (en cas de conclusion du contrat à distance), ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus ou de 30 jours en assurance-vie en application de l'article L112-2-1 II du Code des assurances à compter de la conclusion du contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Caisse d'Épargne.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :

« Je soussigné .... (Nom, prénom), demeurant à .... (Adresse), déclare renoncer au contrat ..... (Références du contrat) que j'ai souscrit le ....., auprès de la Caisse d'Épargne ..... (Coordonnées de la CE et de l'agence).

Fait à .... (Lieu) le ..... (Date) et signature »

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel concernant l'abonné et la personne sous mesure de protection ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour finalités la tenue et la gestion du compte, la prospection et l'animation commerciale ainsi que la gestion de la relation client, les études statistiques et la fiabilisation des données, l'octroi de crédit, la gestion du risque, la gestion et la prévention du surendettement, la gestion des incivilités, le respect de ses obligations légales ou réglementaires, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, le contentieux, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le refus de communiquer tout ou partie de ces données peut entraîner le rejet de la demande.

Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la Caisse d'Epargne responsable de traitement. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

La Caisse d'épargne est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Caisse d'épargne est autorisée par l'abonné et la personne sous mesure de protection à communiquer les données les concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement CE/1781 du 15 novembre 2006, en cas de virement de fonds, certaines des données doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement située dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne. L'abonné et la personne sous mesure de protection disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. L'abonné et la personne sous mesure de protection peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, en s'adressant au Service Relation Clientèle à l'adresse suivante : Espace Fauriel 17 rue des Frères Ponchardier BP 147 42012 St Etienne Cedex 2

## **ADHESION**

Le représentant légal (l'abonné) déclare avoir pris connaissance et reçu préalablement à la signature des présentes, les Conditions Particulières et les Conditions Générales du service WEBPROTEXION (Représentant légal « familial »), les Conditions Tarifaires en vigueur, et en accepter sans réserve les termes. Il reconnaît également avoir été informé que ces Conditions Tarifaires sont susceptibles de modifications selon les modalités prévues aux Conditions Générales du service WEBPROTEXION – (Représentant légal « familial »).

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.

Fait en .....exemplaires A ..... Le .....

Le Représentant légal\* (l'abonné)

\*Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

La Caisse d'Épargne

Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital social de 231 101 500 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI – 128, rue de la Boëtie – 75008 PARIS.